ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – SAMEDI 5 MARS 2022
IBIS « la ferme aux vins » à Beaune

PROCES VERBAL

Samedi 5mars 2022, à 10h00, les Présidents des A.S de la Ligue de Golf de Bourgogne Franche-Comté se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation adressée par le Président de la Ligue à tous les membres.

FEUILLE DE PRESENCE

La secrétaire a contrôlé via la feuille de présence les membres présents ou leurs représentants.

	Présents ou représentés	Absents ou excusés	Total
Nombre de clubs	32	28	60
Nombre de voix	237	109	346

Ouverture de la séance

En sa qualité de Président, Claude Schatz préside la séance. Il remercie toutes les personnes présentes.

Clubs présents : Prunevelle – Besançon – Dijon Bourgogne – Chalon sur Sâone – Val d'Amour – Le Rochat – Luxeuil – Autun – Macon – Val de Sorne – Quetigny – Beaune – Rougemont le château Mont St Jean – Roncemay – Bournel – Chailly – Prélamy – Golf des 4 saisons – La Chassagne

Golf Entreprise : AGJSEP Bourgogne – CEA Valduc – ASPTT Belfort – AS CEE21 – Cheminots Dijonnais CSL Gendarmerie FC -ATSCAF Cote d'Or – Psy Golf – ASPTT Dijon – PSA Vesoul – Hopital Nord FC Orange

Le Président rappelle **l'ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mars 2021
2. Lecture du rapport moral du Président
3. Rapport d'activité sportif 2021
4. Lecture et approbation du rapport financier
5. Projet sportif jeunes 2021
6. Présentation et vote du budget 2022
7. Approbation de la cotisation annuelle 2022
8. Questions diverses

1ère résolution : **Approbation du CR de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mars 2021**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'AG 2021, approuve ce compte rendu.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2ème résolution : **Rapport Moral du Président**

L'assemblée Générale, approuve le rapport moral après avoir pris connaissance :

- Du rapport moral du Président,
- De l'évolution des licenciés 2020/2021
- Des résultats sportifs Adultes
- Des résultats sportifs jeunes

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

3ème résolution : **Approbation des comptes de l'exercice clos**

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier approuve ce rapport.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

4ème résolution : **Budget prévisionnel**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et dépenses, approuve le budget 2022.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

5ème résolution : **Approbation de la cotisation annuelle**

Le Président propose de maintenir la cotisation annuelle à € 15 x le nombre de voix par club.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est levée à 12h10

Le Président	La Secrétaire
Claude Schatz	Françoise ERRERA